ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guyane et Martinique

Question écrite n° 69002

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur le suivi des dossiers de réalisation de la ville de Fort-de-France, en Martinique. En effet, il semblerait que les divergences de point de vue sur la consultation statutaire en Martinique ne soient à l'origine d'une hostilité et d'un blocage de la collectivité régionale à l'égard de la municipalité PPM de Fort-de-France. Les relations dégradées entre les dirigeants locaux et ceux de la Région et du Département conduisent depuis quelques semaines à des controverses, des polémiques, à des manipulations et surtout au blocage de projets comme, par exemple, la rénovation du lycée Schoelcher ou de la place de la Savane, à Fort-de-France. L'attitude de la région, comme du département, est contraire aux règles de saine administration des collectivités locales et prouve, par la même, la nécessité d'une réforme statutaire. Toutefois, les méthodes utilisées sont tout à fait inacceptables et doivent être dénoncées comme telles par l'État. Sous prétexte de débat statutaire, il n'est pas possible de laisser des méthodes politiciennes se développer, car elles pénalisent d'abord la population. Il paraît donc souhaitable que les préfets puissent se pencher sur ce dossier et que des moyens d'inspection puissent être envisagés et, si cela s'avère nécessaire, engagés. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette affaire.

Texte de la réponse

Les consultations organisées en Martinique les 10 et 24 janvier 2010 ont été un moment particulièrement fort de la vie démocratique locale qui ont suscité des débats institutionnels constructifs. Désormais, au lendemain de ces votes, et du scrutin régional qui les ont suivis, les responsables politiques ont entamé une nouvelle phase de développement de leur département : développement institutionnel mais aussi économique, tant sont imbriquées les responsabilités et décisions majeures. Le préfet de la région est étroitement associé aux travaux des édiles et responsables économiques et favorise une étroite collaboration entre les différents acteurs, au service des populations.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69002
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Outre-mer
Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 496
Réponse publiée le : 13 juillet 2010, page 7927